

II. PARTIE.

II. SECTION.

DEUXIÈME SECTION.

PARTIES DES ÉDIFICES.

LES principales parties des édifices sont les porches, les vestibules, les escaliers, les salles de toute espèce et les cours.

Les porches et les vestibules sont destinés à servir d'entrée aux édifices, et à précéder les autres pièces qui composent ces derniers.

Porches.
Planches 9
et 10.

Les porches sont des espèces de vestibules ouverts, soit par des entre-colonnemens, soit par des arcades, ou tout à la fois, par les uns et les autres. Ils peuvent être appliqués contre les édifices ou pratiqués dans leur épaisseur : être ouverts sur la face ainsi que sur les côtés, ou seulement sur la face, dans le premier cas ; et à jour, dans le second. Suivant la manière dont on les couvre, on place des colonnes sur toutes les intersections des axes ou l'on s'en abstient.

Quelquefois, les porches embrassent toute l'étendue de l'édifice dans sa largeur ; et quelquefois, ils n'en occupent qu'une partie : il en est de même quant à la hauteur.

Vestibules.
Planche 11.

Les vestibules diffèrent des porches en ce qu'ordinairement, on les ferme de murs simplement percés par des portes ; il est rare qu'on les ouvre par des entre-colonnes.

Les vestibules ainsi que les porches ont presque toujours plus de largeur que de profondeur. Quelquefois, cependant, la convenance exige qu'on les fasse carrés et